

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
286^{EME} REUNION
18 JUILLET 2011
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/2(CCLXXXVI)

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION
SUR LA SITUATION AU DARFOUR

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION
SUR LA SITUATION AU DARFOUR

1. Le présent rapport fait le point de la situation au Darfour et des efforts visant à parvenir à une paix durable dans cette région. Le rapport se conclut par des observations sur la marche à suivre.

II. EVOLUTION POLITIQUE ET NEGOCIATIONS DE DOHA

2. Des progrès significatifs ont été accomplis dans les négociations de Doha, au cours de la période considérée. La Médiation, conduite par le Médiateur en chef conjoint, M. Djibril Bassolé, présentement Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Burkina Faso, et M. Ahmad Al-Mahmoud, Ministre délégué aux Affaires étrangères de l'Etat du Qatar, a pu finaliser le projet de Document de Doha pour la Paix au Darfour (DDPD). Le DDPD contient des dispositions sur toutes les questions majeures mises en relief par les parties prenantes du Darfour, y compris les mouvements armés, la société civile, les personnes déplacées, les réfugiés, les partis politiques et le Gouvernement du Soudan, comme devant trouver une réponse pour mettre fin au conflit du Darfour. La Médiation a présenté les dispositions du Document de Doha aux participants à la Conférence de toutes les Parties prenantes au Darfour (ADSC), tenue à Doha (Qatar), du 27 au 31 mai 2011, dispositions qui ont fait l'objet de discussions en groupes de travail et en séances plénières.

3. Je voudrais féliciter la direction de la MINUAD pour l'appui apporté à la tenue de la Conférence, à travers la facilitation de la sélection et du transport de 245 représentants de la société civile du Darfour à Doha, et la mise à disposition de personnels de la Mission pour servir comme présidents de séance, présentateurs et rapporteurs. La Conférence a réuni plus de 500 délégués représentant les personnes déplacées, les réfugiés, la société civile (y compris les femmes et les groupes de jeunes), le Gouvernement du Soudan, les élus, les chefs tribaux et la diaspora du Darfour. Le Mouvement de Libération et de Justice (LJM) et le Mouvement pour la Justice et l'Egalité (JEM) ont également activement participé à la Conférence. Je note, avec regret, que d'autres mouvements armés, en particulier les deux principales factions de l'Armée de Libération du Soudan (SLA) dirigées par Abdul Wahid et Minni Minawi, n'étaient pas représentés à l'ADSC, en dépit du fait qu'ils aient été invités.

4. Lors de la cérémonie de clôture, le 31 mai, les parties prenantes du Darfour ont approuvé le projet de Document de Paix de Doha comme élément de base pour parvenir à un cessez-le-feu permanent, à un règlement de paix global et inclusif, ainsi qu'à une paix et à une stabilité durables au Darfour. En conséquence, la Conférence a invité le Gouvernement soudanais et les mouvements armés à ne ménager aucun effort pour parvenir à un cessez-le-feu permanent et à un règlement de paix global sur la base du Document ainsi adopté. Le sentiment général est que le Document de Doha apporte des améliorations substantielles par rapport aux accords précédents, en ce qu'il aborde des questions qui ne l'avaient pas été

auparavant (ainsi les droits de l'homme et les libertés fondamentales), et contient des dispositions importantes sur le partage des richesses et du pouvoir, ainsi que sur l'indemnisation des personnes déplacées et des réfugiés. En outre, la Conférence a approuvé la création d'un Comité de mise en œuvre et de suivi sur le Darfour dirigé par le Gouvernement du Qatar et comprenant d'autres partenaires internationaux, Comité qui travaillera avec l'UA et les Nations unies pour aider les parties à parvenir à, et à mettre en œuvre, un accord inclusif et global.

5. Le Document final de Doha m'a été présenté par la Médiation, le 13 juin 2011, au Siège de l'UA. La Médiation a également fait des démarches similaires auprès du Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes et du Secrétaire général des Nations unies, respectivement au Caire et à New York. Le 22 juin, le Conseil de sécurité des Nations unies a rencontré l'Equipe de la Médiation avec laquelle il a eu un dialogue interactif informel pour discuter des résultats de l'ADSC. Le Conseil de sécurité a publié un communiqué de presse qui a, entre autres, salué l'ADSC comme une étape importante et une base pour parvenir à une paix globale et inclusive au Darfour. En outre, le Conseil a invité toutes les parties à concilier leurs différences de toute urgence, et leur a demandé de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour parvenir à un cessez-le-feu permanent et à un accord de paix global dès que possible sur la base du Document de Doha pour la Paix au Darfour.

6. Le 14 juillet 2011, à Doha, le Gouvernement soudanais et le LJM ont signé le Document final sur le Darfour. Cet événement s'est déroulé en présence de Son Altesse Cheikh Hamad Ben Khalifa Al-Thani, Emir de l'Etat du Qatar, du Président de la République du Soudan, Omar Hassan al-Bashir, ainsi que des chefs d'Etat du Burkina Faso, du Tchad et de l'Erythrée et du Premier Ministre de la République centrafricaine. L'UA a été représentée à la cérémonie de signature par le vice-Président de la Commission, Erastus Mwencha, et par le Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA sur le Soudan, l'ancien Président Thabo Mbeki.

7. En dépit de ce résultat, de nombreux défis restent à relever. Le refus persistant du SLA/Abdul Wahid et du SLA/Minni Minawi de se joindre au processus de paix demeure une préoccupation majeure. Le défi est de déterminer le *modus operandi* pour amener les mouvements récalcitrants et d'autres à se joindre au processus de paix, ainsi que le calendrier de mise en œuvre d'une telle stratégie. La situation est aggravée par les récentes alliances entre ces mouvements qui, malheureusement, ne sont pas orientées vers la recherche d'un règlement politique global et inclusif.

II. PROCESSUS POLITIQUE AU DARFOUR (DPP) ET AUTRES DEVELOPPEMENTS

8. Lors de sa réunion 271^{ème} tenue le 8 avril 2011, le Conseil a appelé au commencement immédiat du DPP, demandé à la MINUAD d'entreprendre, de façon prioritaire, les préparatifs nécessaires à cet égard et souligné que le DPP doit avoir lieu d'une façon simultanée et complémentaire aux pourparlers de Doha. Lors de sa 17^{ème} session ordinaire, tenue à Malabo,

du 30 juin au 1^{er} juillet 2011, la Conférence de l'Union a exprimé son soutien total aux efforts que déploie le Groupe de mise en œuvre de haut niveau, avec l'appui de la MINUAD, pour accélérer le lancement du DPP, conformément aux décisions pertinentes de l'UA, comme moyen d'aborder de manière globale et inclusive les défis de la paix, de la justice et de la réconciliation au Darfour. La Conférence a salué l'engagement du Gouvernement du Soudan à créer un environnement favorable, et en a appelé aux partenaires de l'UA, en particulier le Conseil de sécurité et ses membres, à soutenir pleinement ce Processus et à prendre les mesures attendues d'eux pour faciliter le travail du Groupe de mise en œuvre de haut niveau à cet égard.

9. Afin de consolider les acquis de l'ADSC et le large appui dont a bénéficié la Conférence de Doha, il est nécessaire de maintenir l'élan, d'élargir la participation des parties prenantes, de galvaniser et de favoriser l'appropriation du processus de paix par l'ensemble de la population du Darfour, comme moyen de générer un soutien populaire. A cet égard, et en vue de faciliter le commencement immédiat du DPP, la MINUAD, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau et d'autres partenaires internationaux ont entamé des consultations avec le Gouvernement sur les mesures à prendre pour faciliter le bon déroulement de ce Processus.

10. Le Gouvernement du Soudan poursuit les préparatifs pour la tenue d'un référendum sur le statut du Darfour. Reconnaissant qu'il serait préférable pour les parties de parvenir à un accord sur la question par des négociations à Doha ou, à défaut, à travers un consensus sur la question lors du DPP, la MINUAD et le Groupe de mise en œuvre de haut niveau ont interagi avec le Gouvernement du Soudan pour le persuader de revenir sur sa position et de reporter le référendum à une date ultérieure pour permettre un plus grand soutien populaire et des consultations sur la question lors du DPP. Il me plaît d'informer le Conseil que le Gouvernement soudanais et le LJM ont convenu de reporter la tenue du référendum d'au moins un an, après la signature de l'Accord de Doha.

III. DEPLOIEMENT ET OPERATIONS DE LA MINUAD

11. L'effectif du personnel civil, tant international que local, de la MINUAD a continué à augmenter. A la date du 30 juin, l'effectif du personnel civil de la MINUAD s'élevait à 4 466 éléments, dont 1 145 internationaux, 2 835 locaux et 486 volontaires des Nations unies. Ce chiffre représente 80% de l'effectif total approuvé. Le personnel militaire de la MINUAD s'élevait à 18 014, représentant 92% de l'effectif autorisé de 19 555. La composante police de la MINUAD s'élevait à 2 751 (dont 80% sont des hommes et 20% des femmes), représentant 73% de l'effectif autorisé de 3 772. Le personnel des Unités de police constituées s'élevait à 2 233, soit 83% de l'effectif total autorisé de 2 660.

12. Cet accroissement de l'effectif de la MINUAD a, en particulier, permis tant à la composante militaire que police de la Mission, d'augmenter le nombre de patrouilles de longue et moyenne portée, couvrant ainsi de nouvelles zones, notamment dans le Djebel Marra, la frontière entre le Darfour méridional et le Sud Soudan, ainsi que le Nord et l'Ouest du Darfour

méridional, et ouvrant l'accès pour la fourniture d'escortes aux convois d'aide humanitaire et pour d'autres activités de la MINUAD. Ce faisant, la MINUAD a pu réaliser un des aspects essentiels de son mandat relatif à la protection des civils.

IV. SITUATION SECURITAIRE

13. La situation sécuritaire au Darfour demeure contrastée dans les trois Etats de la région. Alors que des combats sporadiques et intermittents se poursuivent dans certaines parties du Darfour, principalement dans le Nord et le Sud-Darfour, la plupart des zones sont relativement stables et sûres. Les attaques aériennes conduites par les Forces armées soudanaises ont été une source majeure d'insécurité pour la population durant la période considérée. Les affrontements entre les Forces armées soudanaises et celles des mouvements armés ont été relativement peu fréquents, et ont principalement eu lieu dans des zones peu peuplées.

14. L'accalmie temporaire dans les combats entre forces gouvernementales et celles des mouvements armés, observée à partir de la fin du mois de février, prit fin le 10 avril, lorsque les Forces armées soudanaises ont lancé une attaque aérienne contre des éléments du SLA-Minni Minawi et du JEM à Muzbat (127 km au nord de Kutum), dans la partie Nord du Darfour. D'autres attaques aériennes et des affrontements entre les Forces armées soudanaises et les mouvements ont eu lieu dans la même zone, du 11 au 13 avril. Le 17 avril, la MINUAD a observé des convois SLA-Abdul Wahid et JEM, plus à l'Est, près de Jebel Eisa (37 km au nord de Malha) et d'El Hara (62 km au nord de Malha), respectivement. Des combats intermittents ont continué depuis lors, opposant les mouvements armés aux forces gouvernementales, en particulier dans les régions de Shangil Tobaya, au Nord-Darfour, et dans le Djebel Marra, au Darfour occidental. Récemment, les 18 et 19 juin, des combats ont eu lieu entre des éléments armés inconnus et les Forces armées soudanaises à Shangil Tobaya, combats qui ont amené près de 1 000 civils à chercher protection auprès de l'équipe de la MINUAD dans la zone. Des combattants du SLA/Abdul Wahid et du SLA Minni Minawi se sont affrontés avec les Forces armées soudanaises du 15 au 23 juin, dans la région du Jebel Marra, dans le Darfour occidental.

15. La situation sécuritaire au Darfour est exacerbée par un certain nombre de facteurs, dont l'impact de la situation en Libye et la prolifération d'armes au Darfour; l'alliance stratégique entre les mouvements armés pour mener, sur le terrain, des attaques coordonnées contre les forces gouvernementales soudanaises ; les tentatives du SLA/MM de consolider son emprise dans des zones largement peuplées ; la relocalisation des forces du SLA / MM et du JEM dans des zones situées au nord-ouest du Darfour ; et la dimension tribale de combats, qui débouchent sur des attaques perpétrées par des milices et des affrontements intertribaux. Tous ces facteurs aggravants ont entraîné davantage de victimes, augmenté les déplacements de populations civiles et la destruction de biens. Ils ont également débouché sur des restrictions et des entraves à la liberté de mouvement de la MINUAD et des acteurs humanitaires.

16. Je voudrais féliciter le personnel militaire et de police de la MINUAD pour le renforcement de la collaboration entre la MINUAD et les autorités locales soudanaises, militaires et de police, en vue du maintien d'une posture robuste. Ce qui a permis, au cours de la période considérée, de réduire, de façon substantielle, le nombre d'attaques contre le personnel de la MINUAD et celui des agences humanitaires. Malheureusement, cette tendance positive a récemment été compromise par une tentative d'embuscade, perpétrée par des assaillants inconnus, contre un convoi de la MINUAD au Darfour occidental, le 30 juin, attaque au cours de laquelle un soldat éthiopien a été tué.

17. Le 6 juin, les trois membres d'équipage du Service des Vols humanitaires des Nations unies, qui avaient été enlevés le 13 janvier, à Um Shalaya, au Darfour occidental, ont été libérés. Malheureusement, l'équipage a passé presque cinq mois aux mains de ses ravisseurs, et n'a été libéré qu'à la suite d'efforts soutenus déployés par le Gouvernement, le PAM et la MINUAD. Les deux employés civils de la MINUAD arrêtés par le NISS à Nyala et au nord Darfour ont également été libérés.

V. SITUATION ET ACCES HUMANITAIRES

18. En vue d'améliorer l'accès humanitaire, la MINUAD et les agences humanitaires ont lancé, le 1^{er} mai, «l'opération *Spring Basket*», qui est une initiative conçue pour améliorer l'accès aux populations dans le besoin et apporter une aide aux régions du Darfour qui ont été inaccessibles pendant plusieurs mois. L'opération, qui vise à atteindre environ 400.000 bénéficiaires, implique le personnel de la MINUAD et les travailleurs humanitaires dans l'évaluation des besoins et la fourniture de l'aide. La préparation de l'opération a nécessité la conclusion d'une série d'accords entre la MINUAD, OCHA et les parties au conflit. Pendant l'opération, une aide humanitaire a pu être acheminée à des endroits éloignés, y compris les zones contrôlées par le SLA-Abdul Wahid qui n'avaient pas été visitées par des organismes humanitaires depuis 2009.

VI. CONFERENCE SUR L'EAU

19. Sur la base de son analyse selon laquelle la rareté de l'eau est l'un des principaux facteurs du conflit au Darfour, la MINUAD continue d'aider les autorités soudanaises à mobiliser des ressources pour des projets visant à aider les communautés rurales et urbaines au Darfour à avoir accès à cette ressource inestimable. Un élément majeur a été la tenue récente de la toute première «Conférence internationale sur l'eau en vue de la promotion d'une paix durable au Darfour», à Khartoum, les 27 et 28 juin 2011. La Conférence, qui a été conjointement organisée en collaboration avec le Gouvernement soudanais et les agences de l'ONU, en particulier l'UNICEF et le PNUE, a vu la participation de plus de 300 délégués dont les parties prenantes nationales et étatiques, des experts sur l'utilisation et la distribution de l'eau, des spécialistes du développement, ainsi qu'une large gamme des bailleurs de fonds. Environ, un montant d'un demi-milliard de dollars a été promis lors de la Conférence pour financer les

projets déjà identifiés. La MINUAD est activement impliquée dans le suivi des conclusions de la Conférence. Je tiens à féliciter la MINUAD, une fois de plus, pour cette initiative.

VII. OBSERVATIONS

20. Je voudrais joindre ma voix à celle de la session ordinaire de la Conférence de l'Union à Malabo pour souligner la nécessité d'efforts renouvelés pour promouvoir durablement la paix, la justice et la réconciliation au Darfour. A cet égard, je note avec satisfaction la conclusion des négociations politiques de Doha, l'approbation du projet de Document final par la Conférence de toutes les parties prenantes au Darfour et la signature de ce Document par le Gouvernement du Soudan et le LJM. Je félicite les deux parties pour leur courage et pour avoir mis les intérêts des populations du Darfour au dessus de toute autre considération. Il s'agit là d'un développement positif qui contribuera grandement à la promotion durable de la paix, de la sécurité et du développement au profit des populations du Darfour. Je me réjouis également des efforts déployés par l'Etat du Qatar, en particulier le travail accompli au cours des trois dernières années par M. Djibril Bassolé et par M. Ahmed Abdallah Bin Al-Mahmoud, Ministre délégué aux Affaires étrangères. Je réitère appel de l'UA aux autres mouvements armés pour qu'ils cessent les hostilités au Darfour et se joignent au processus de paix, afin de mettre un terme aux souffrances des populations du Darfour.

21. La signature de l'Accord de Doha par le Gouvernement du Soudan et LJM ouvre maintenant la voie au lancement du DPP, qui constitue un élément essentiel pour la réalisation d'une paix durable au Soudan. En effet, le DPP est complémentaire au processus de Doha. Ce Processus s'appuiera sur le Document de Doha, qui couvre la plupart des questions de fond, et reflète les contributions faites tant par les parties que par la société civile. J'encourage le Groupe de mise en œuvre de haut niveau et la MINUAD à accélérer leurs efforts à cet égard.

22. Le DPP est un processus qui permettra aux populations du Darfour de parvenir à un consensus sur les éléments clés d'un règlement politique au Darfour. Ainsi que son nom l'indique, le DPP présente trois caractéristiques. Il s'agit tout d'abord d'un processus de paix au Darfour, pour les populations du Darfour, et conduit par ces dernières. Le rôle des acteurs internationaux est limité à rendre ce Processus possible. Les Darfouriens savent mieux que quiconque ce dont ils ont besoin pour se donner un avenir pacifique. Alors que ceux qui négocient au nom des populations du Darfour en dehors du Darfour le font sur la base des positions qui sont les leurs, les Darfouriens au Darfour sont plus enclins à négocier sur la base de leurs intérêts, y compris celui de la coexistence pacifique. Ensuite, le DPP est un processus politique. Le conflit armé au Darfour est la résultante d'un conflit politique, qui requiert une solution politique. Les Darfouriens ont des opinions politiques sur les problèmes auxquels ils sont confrontés et sont divisés sur cette base. Seul un processus politique peut favoriser un consensus politique qui délégitime le recours à l'affrontement armé. Enfin, le DPP est un processus. Ce qui se passera au cours des nombreuses réunions qui vont rythmer le Processus est aussi important, sinon plus important, que tout texte qui en résultera. Si le Processus réussit

à unir les populations du Darfour autour d'une vision commune de coexistence pacifique, il sera plus difficile pour les belligérants armés de perpétuer ou de créer des clivages.

23. Pour être mené à bien, le DPP exige un environnement permettant à tous les acteurs d'y participer librement. Le Gouvernement soudanais a la responsabilité première de créer un environnement favorable pour le DPP, et je note avec satisfaction l'engagement pris par le Gouvernement à cet égard. Toutefois, la création d'un tel environnement favorable ne peut être une condition préalable pour le commencement du DPP. Etant donné que l'objectif du DPP est de parvenir à un accord qui mette fin au conflit au Darfour, l'on ne peut raisonnablement faire de la fin du conflit une condition préalable au lancement d'un tel Processus. Par ailleurs, en imposant des conditions strictes pour le lancement et la poursuite du Processus, l'on court le risque de donner un droit de véto aux auteurs de troubles. J'en appelle à nos partenaires, en particulier le Conseil de sécurité et ses membres, pour qu'ils soutiennent pleinement ce Processus, qui a été entériné par la plus haute instance décisionnelle de l'UA, et prennent les mesures attendues d'eux, pour faciliter le travail du Groupe de mise en œuvre de haut niveau et de la MINUAD à cet égard.

24. La MINUAD a obtenu des succès considérables dans la mise en œuvre de son mandat et continue d'enregistrer des progrès importants dans l'accomplissement de sa tâche première de protection des populations civiles au Darfour. Je voudrais remercier le Représentant spécial conjoint, le Professeur Ibrahim Gambari, pour la qualité et l'exemplarité de son leadership et la gestion des hommes et femmes, aussi bien civils qu'en uniforme, qui continuent de servir la cause de la paix au Darfour. Je remercie également le Conseil pour son engagement infatigable et l'attention soutenue qu'il prête à la situation au Darfour.

25. Comme le démontrent l'opération *Spring Basket* et la Conférence sur l'eau, nombre de défis majeurs restent encore à relever, et davantage d'efforts sont requis pour apporter la paix et la stabilité nécessaires au Darfour. La MINUAD joue un rôle de plus en plus important au Darfour, et sa contribution est particulièrement requise pour la mise en œuvre du Document final de Doha et du DPP. C'est pour cette raison que je recommande au Conseil de renouveler le mandat de la MINUAD, qui arrive à terme le 31 juillet 2011, pour une nouvelle période de 12 mois. Le Conseil pourrait aussi demander au Conseil de sécurité d'autoriser la prorogation du mandat de la MINUAD pour une année additionnelle. Dans l'intervalle, j'exhorte toutes les parties prenantes au Darfour à apporter la coopération requise à la MINUAD pour lui permettre de s'acquitter pleinement de son mandat et d'appuyer effectivement les efforts visant à promouvoir durablement la paix, la sécurité et la stabilité dans cette région.